



Route des Arenays 10 - 1806 St-Légier-La Chiésaz
Tél. 021 943 64 54 - fourchette rouge@rebsl.ch

REGLEMENT

UAPE La Fourchette Rouge

GENERALITES

L'Unité d'Accueil pour Écoliers « La Fourchette Rouge » est gérée par la Fondation pour l'accueil des enfants de Blonay – Saint-Légier. Elle ne dépend pas de l'administration scolaire.

Directrice de la structure

Madame Corine GENOUD, 021 943 64 54, fourchette rouge@rebsl.ch

Lieu et téléphone

L'UAPE La Fourchette Rouge est située dans le bâtiment scolaire Clos-Béguin VI, Ch. des Arenays 10, à St-Légier.

Téléphone 021 943 64 54

Horaires du temps d'accueil à l'UAPE

L'UAPE est ouverte les **lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis**,
hors des vacances scolaires et des jours fériés.

TEMPS D'ACCUEIL		1P & 2P		3P & 4P	
		Lu, Ma, Je, Ve	Me	Lu, Ma, Je, Ve	Me
Accueil matin 1	07h00 à 08h30	X	X	X	X
Accueil matin 2	08h30 à 12h00	-	X	-	-
Accueil midi	12h00 à 13h30	X	X	X	X
Accueil après-midi 1	13h30 à 15h00	X	X	-	X
Accueil après-midi 2	15h00 à 18h30	X		X	

- Accueil matin 1 pour les enfants de 1P à la 4P (avec un petit-déjeuner proposé jusqu'à 7h50)
- Accueil matin 2 mercredi pour les 1P (avec une collation)
- Accueil midi des enfants de 1P à 4P (avec repas chaud)
- Accueil après-midi 1 pour les enfants de 1P et 2P
- Accueil après-midi 2 pour les enfants de 1P à 4P (avec un goûter)

ORGANISATION PRATIQUE

Arrivées et départs

Afin de garantir une organisation optimale et le bon déroulement des repas et des activités proposées, les parents sont priés de respecter les horaires d'arrivée et de départ selon le tableau ci-dessous. Cela permettra aux enfants de profiter pleinement de l'accueil à l'UAPE.

	HEURE D'ARRIVEE A L'UAPE		HEURE DE DEPART DE L'UAPE	
	Lu, Ma, Je, Ve	Me	Lu, Ma, Je, Ve	Me
Accueil matin 1	7h00 à 8h00 Petit déjeuner ➡ 7h50	7h00 à 8h00	8h20*	8h20*
Accueil matin 2 (1P)	-	8h30	-	12h00
Accueil midi	12h00*	12h00*	13h15 * ou 13h30	13h30
Accueil après-midi 1	13h30	13h30	15h00	-
Accueil après-midi 2	15h00	-	Dès 17h00	Dès 17h00

*Selon horaires scolaires

Arrivées le matin

Pour une raison de sécurité, les parents des enfants scolarisés en 1P et 2P sont priés de les accompagner jusqu'à l'UAPE et de les confier à un membre de l'équipe éducative.

Les enfants de 1P et 2P peuvent arriver à l'UAPE accompagnés d'un frère ou d'une sœur scolarisée(e) dès la 5P. (Formulaire téléchargeable sur le site www.rebsl.ch)

Les enfants de 3P et 4P peuvent se rendre seuls à l'UAPE avec autorisation. (Formulaire téléchargeable sur le site www.rebsl.ch)

Le petit déjeuner est proposé jusqu'à 7h50 au plus tard.

Départs de l'UAPE

Les départs des enfants de l'UAPE se font avec un parent ou avec une personne responsable. (Formulaire téléchargeable sur le site www.rebsl.ch)

En cas d'activités extra-scolaires sur site de Clos-Béguin les enfants scolarisés en 3P et 4P peuvent partir seuls. (Formulaire téléchargeable sur le site www.rebsl.ch) Aucun départ ne pourra se faire avant 17h00.

Dépannages

Les demandes de dépannages doivent être adressées à l'UAPE et seront confirmées en fonction des places disponibles. Tout dépannage, validé par la structure, est facturé en supplément, même en cas d'annulation de la demande.

Annnonce des absences

Les parents sont tenus d'avertir de l'absence de leur·s· enfant·s· à l'UAPE en cas de maladie, de congé, de manifestation scolaire ou autre.

En cas d'absence pour le jour même, avertir **uniquement par téléphone** au **021 943 64 54**



- Pour l'accueil du matin **avant 8h**
- Pour l'accueil de midi **avant 9h**
- Pour l'accueil de l'après-midi **avant l'heure de fréquentation**

Nous répondons aux appels téléphoniques pendant les heures d'ouverture de l'UAPE à savoir :
dès 7h00 à 9h00 et de 11h45 à 18h30

Trajets scolaires sur site de Clos-Béguin

Enfants de 1P et 2P :

Les enfants sont accompagnés par le personnel de la structure lors des trajets entre l'école et l'UAPE.

Ils sont pris en charge et raccompagnés au lieu de rendez-vous, signalé par une fourchette rouge, situé à côté de la piscine et du bâtiment scolaire Clos-Béguin II.

Enfants de 3P et 4P :

Afin de prendre en compte l'autonomie des enfants, ils effectuent seuls les trajets entre l'école et l'UAPE.

Un contrôle des présences sera effectué à l'entrée de l'UAPE. **Les enfants seront sous notre surveillance et notre responsabilité à partir de ce moment-là.** Ils seront libérés au plus tôt à partir de 13h15.

En cas d'absence d'un enfant à midi ou à 15 heures l'équipe éducative prendra contact immédiatement avec les parents.

Devoirs scolaires

Les principaux objectifs que l'équipe éducative s'est fixée est d'offrir un temps défini et un espace calme permettant aux enfants d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions et de les accompagner de façon bienveillante dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Toutefois, il est à noter que le rôle de l'équipe éducative pendant ce temps des « devoirs » n'est pas de se substituer aux responsabilités parentales ou d'offrir un appui scolaire destiné à combler des lacunes ou des retards dans l'apprentissage.

Les membres de l'équipe ne peuvent par ailleurs être tenus responsables de la validité des réponses apportées lors des exercices ou garantir que ceux-ci soient terminés au moment du départ de l'enfant le soir. Il appartient à chaque parent de vérifier le travail réalisé par son enfant.

Le temps donné et l'espace réservé à l'UAPE pour effectuer les devoirs :

- Lundi, mardi et jeudi de 15h00 à 16h00
- Mercredi de 13h30 à 14h00
- Vendredi pas de temps proposé

Repas

L'UAPE tient à offrir aux enfants pour le petit-déjeuner, le repas de midi et le goûter des aliments variés, équilibrés et adaptés aux valeurs nutritionnelles des enfants en respectant la chartre alimentaire.

L'équipe éducative respecte les efforts des enfants à table et un maximum leur autonomie. Ils sont encouragés à goûter de tout, mais ne sont pas obligés de manger.

En cas d'allergies ou d'intolérances alimentaires les parents sont priés de bien vouloir fournir un **certificat médical** et prendre contact avec la directrice.

La structure n'est pas en mesure de satisfaire toutes les demandes particulières de parents en matière d'alimentation ou de servir aux enfants des repas confectionnés par leurs soins. Cependant, les régimes végétariens et sans porc sont respectés avec une demande explicite des parents.

Accessoires multimédias

Les téléphones portables, montres connectées, etc. ne sont pas autorisés à l'UAPE.

Photos ou vidéos

Dans le cadre des activités de l'UAPE, l'équipe éducative peut être amenée à effectuer des photos ou des films de votre enfant. Ceux-ci sont exclusivement utilisés en interne à des fins pédagogiques ou informatives destinées aux familles. Néanmoins, aucune image ne sera prise ou diffusée en cas de demande écrite au préalable par un parent et adressée à la directrice de la structure.

Accueil durant les vacances scolaires

Un encadrement est disponible durant les deux premières semaines de vacances scolaires d'été pour les enfants de 1P à 4P bénéficiant d'un contrat de placement.

Des activités variées seront proposées pour assurer leur prise en charge et leur divertissement.

Une inscription spéciale doit être faite au préalable. (Formulaire téléchargeable sur le site www.rebsl.ch)

SANTE

Tous renseignements particuliers et utiles concernant le développement de l'enfant et sa santé doivent être communiqués à la structure.

Maladie

Un enfant malade et/ou contagieux ne peut être accueilli ou gardé au sein de l'UAPE. Par respect envers les personnes s'y trouvant, enfants et adultes, et pour son bien-être.

En cas de maladie survenant à l'UAPE, l'équipe éducative prendra contact avec les parents afin qu'ils puissent venir chercher leur enfant.

Médicaments

En cas de nécessité de prise de médicaments pendant la journée d'accueil de l'enfant, ceux-ci doivent être fournis et accompagnés d'un mot écrit, daté et signé des parents ou du formulaire téléchargeable sur le site www.rebsl.ch.

L'équipe éducative n'est pas autorisée à administrer des médicaments de sa propre initiative, et aucun médicament n'est disponible à l'UAPE. Il incombe aux parents de fournir les médicaments nécessaires, avec la posologie correspondante transmise à l'équipe, qui se chargera de les administrer correctement.

En aucun cas les enfants sont responsables de prendre eux-mêmes leur(s) médicament(s) ou de les avoir en leur possession.

Accident

En cas d'accident survenant à l'UAPE les dispositions nécessaires seront prises et les parents seront avertis.

ENGAGEMENT DES PARENTS

Les parents doivent être impérativement joignables au cours de la journée. C'est pourquoi, ils doivent informer le réseau en cas d'éventuels changements de domicile, de numéros de téléphone, etc. via le « Portail Famille », accessible sur le site internet www.rebsl.ch.

Ils sont tenus d'excuser leur-s enfant-s en cas d'absence, de maladie, de manifestation scolaire ou autre. Aucune information d'absence d'enfant n'est transmise par l'école.

Si les parents ne viennent pas chercher leur enfant eux-mêmes, ils sont priés d'indiquer avec précision la ou les personnes autorisées à le faire au moyen du formulaire téléchargeable sur le site www.rebsl.ch. Une pièce d'identité sera demandée au moment du départ.

Dès l'instant où un parent, ou toute personne autorisée à venir chercher un enfant, se présente dans l'enceinte de l'UAPE, la responsabilité de la structure n'est plus engagée.

Les parents fournissent à leurs enfants des habits adaptés à la météo, aux activités extérieures et intérieures. Ainsi que des pantoufles réservées pour l'UAPE et des éventuels habits de rechange, le tout marqué obligatoirement de leur prénom.

Assurances

Les enfants sont considérés comme des tiers par rapport aux locaux et au matériel mis à disposition. La structure décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés. Les parents s'engagent à ce que leur enfant soit au bénéfice d'une couverture responsabilité civile et d'une assurance contre les accidents et maladie.

Inscription, renouvellement, modification, réactualisation des données, résiliation du contrat

L'engagement se fait pour un nombre de fréquentations hebdomadaires déterminé.

L'inscription peut s'effectuer en tout temps auprès du réseau REBSL, via le « Portail Famille », accessible sur le site internet www.rebsl.ch. Hors délai des renouvellements l'inscription sera prise en compte selon la liste d'attente.

Les renouvellements se font chaque année scolaire courant avril, selon la date communiquée.

Les parents sont priés de réactualiser les données utiles à la prise en charge de leur enfant.

En ce qui concerne les modifications et les résiliations de contrat, les parents sont tenus de se référer au règlement du réseau REBSL en vigueur.

ASPECTS PEDAGOGIQUES ET PARTENARIAT EDUCATIF

L'équipe éducative souhaite instaurer une relation de confiance avec les familles et les considérer comme des partenaires afin de collaborer pour favoriser le bien être, le développement et la socialisation de l'enfant.

Elle accompagne et encourage l'enfant dans son cheminement vers l'autonomie en respectant ses acquisitions, tout en garantissant l'apprentissage des règles et limites liées à la vie en collectivité.

L'Unité d'Accueil Pour Écoliers est aussi un lieu où l'on donne à l'enfant le temps, l'espace et les moyens de jouer, créer, découvrir, communiquer et développer sa personnalité.

L'accueil au sein de l'UAPE est encadré par une équipe dont la taille varie en fonction du nombre d'enfants accueillis. Il est conforme aux directives cantonales et se réfère au projet pédagogique de l'UAPE « La Fourchette Rouge ». L'équipe s'engage à assurer une prise en charge de qualité dans un environnement favorable au développement et à l'épanouissement de chacun. L'écoute des besoins sociaux, vitaux et affectifs des enfants demeure une priorité, tout en fournissant des conditions d'accueil sécurisantes.

Le partenariat avec les parents est une priorité. Pour cela, l'équipe éducative reste à l'écoute et cultive une bonne relation et un échange régulier avec les parents sur les différents moments que passe l'enfant au sein de la structure. Ce contact régulier permet aux parents de transmettre des informations utiles, ce qui est indispensable au contexte éducatif et à l'organisation de l'UAPE. Les parents peuvent solliciter un soutien si besoin.

Dans cette perspective, des entretiens pourraient être proposés aux parents, et ces derniers sont également encouragés à en solliciter en tout temps avec l'équipe éducative ou la directrice.

Dans son rôle de garant d'une prise en charge optimale des enfants au sein de la collectivité ceci dans une atmosphère favorable au développement et à l'épanouissement de chacun, l'équipe éducative intervient lorsque des enfants enfreignent les règles de sécurité et les directives de vie en groupe.

En cas de comportements inappropriés, des entretiens avec les parents seront organisés afin de mettre en place les mesures nécessaires pour le bien-être de l'enfant et du groupe.

Séance d'information

Une séance d'information est organisée, afin de faire connaissance entre les enfants, les parents et l'équipe éducative. Une visite des locaux aura lieu et les explications du fonctionnement de la structure seront exposées.

***Le dernier vendredi des vacances scolaires d'été
de 18h00 à 19h00
à l'UAPE de la Fourchette Rouge***

Merci aux parents, **dont les enfants sont inscrits pour la première fois à l'UAPE**, d'être présents avec leur-s enfant-s.

Première semaine d'accueil à l'UAPE

Les enfants de 1P et de 2P inscrits à l'UAPE peuvent bénéficier d'un accueil adapté aux horaires scolaires spécifiques de la première semaine de la rentrée. Selon le formulaire « 1^{ère} semaine de rentrée scolaire » téléchargeable sur le site www.rebsl.ch.

Toutefois **le 1^{er} jour de la rentrée**, les enfants de **1P** sont pris en charge à l'UAPE qu'à **partir de 15h00** en raison de leur premier jour d'école qui commence l'après-midi.

Les enfants de 3P et de 4P inscrits à l'UAPE sont accueillis dès la première semaine de la rentrée conformément aux prestations contractualisées.

DISPOSITIONS FINALES

En fonction de la situation, l'UAPE La Fourchette Rouge se réserve en tout temps le droit de régler les cas particuliers et le cas échéant en se référant à la Direction de la Fondation.

En inscrivant leur enfant à l'UAPE La Fourchette Rouge, les parents acceptent le présent règlement et celui du réseau REBSL et s'engagent à le respecter.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2024.